

Affaire suivie par Bruno Amat
Chef du bureau
bruno.amat@gard.gouv.fr
BA n° 369

Alès, le 24 décembre 2021

**Compte rendu de la commission
de suivi de site de Salindres du 9 novembre 2021.**

Le 3 octobre 2020, sous la présidence du sous-préfet d'Alès, une réunion de la commission de suivi de site (CSS) de Salindres a été organisée à Salindres, salle Becmil. Participaient à cette réunion les personnes dont les noms figurent sur le tableau joint en annexe.

M. le sous-préfet remercie le maire de Salindres pour la mise à disposition de la salle et l'ensemble des participants ; il indique que l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 Point sur les travaux du projet Montana par la société Rio Tinto ;
- 2 Présentation des travaux du projet Arizona par la société Solvay ;
- 3 Bilan annuel 2020 de la société Axens ;
- 4 Bilan annuel 2020 de la société Solvay ;
- 5 Bilan de l'action de l'inspection des installations classées ;
- 6 Point sur la mise en œuvre du PPRT ;
- 7 Espace de discussion

1 Point sur les travaux du projet Montana par la société Rio Tinto

Au préalable, M. le Sous-Préfet remercie la société Rio Tinto pour la qualité de la visite effectuée précédemment sur le site.

Le représentant de la société Rio Tinto rappelle le contexte des travaux. Il indique que ces projets ont pour objectifs d'améliorer la qualité écologique de l'Avène d'ici 2027 ainsi que de clarifier les différentes responsabilités environnementales et foncières. Les travaux sur le projet Montana sont complétés à 80 % pour la couverture étanche des bassins. La création de bassins de collecte des eaux de ruissellement est quant à elle achevée à 80 %. Il indique que les services de l'état sont impliqués au sein du projet. Une communication autour du projet est également mise en place. La fin des travaux est prévue pour décembre 2022. Il précise que l'impact local des travaux est au-delà des objectifs. Rio Tinto examine actuellement la possibilité d'intégrer des dispositifs solaires sur le site.

M. le sous-préfet remercie pour la présentation.

2 Présentation des travaux du projet Arizona par la société Solvay

Le responsable de la direction réhabilitation environnementale de la société Solvay présente le projet Arizona. Il explique que le projet représente un quart de la surface du projet Montana. C'est un projet dont le processus administratif a commencé en 2017 et mené de concert avec l'administration.

L'objectif du projet Arizona est le traitement des sources concentrées en Composés Organiques Volatiles (COV) ainsi que la maîtrise des sources de pollution et des transferts des eaux superficielles. Trois étapes de travail ont été établies : le travail de réhabilitation de la zone B1, la gestion globale de la zone PPFO et le suivi post-réhabilitation. Il détaille la description technique du projet Arizona.

Une fois le site remodelé, trois niveaux de zone seront dessinés. La première phase concerne le traitement du bassin B1 par chaulage sous tente, elle sera réalisée de janvier à juin 2022. Les enjeux sont de limiter les odeurs et les émissions de COV. La deuxième phase concerne la revalorisation des matériaux de la plateforme ainsi que le remodelage et couverture des bassins. Les travaux s'étendront de juillet 2022 à juin 2023. Il présente un schéma de gestion des eaux pluviales. Il indique que le projet est en phase active ; les premières installations sont en cours de montage. L'Arrêté Préfectoral demande de finir les travaux fin 2023, ils espèrent les avoir finis avant cette date butoir.

M. le sous-préfet demande si les données financières peuvent être communiquées.

Le responsable de la direction réhabilitation environnementale de la société Solvay indique que ce projet représente presque dix millions d'euros d'investissement.

Le représentant de la DREAL indique que c'est un chantier de grande importance. Il rappelle que ce projet a commencé en 2014. Il précise que ces deux projets permettent de remettre en état un site historique qui n'est désormais plus utilisé. Le découpage des responsabilités montre une certaine continuité entre les deux industriels. Du point de vue de l'administration, les actes réglementaires pris sont adaptés à la difficulté technique.

M. le sous-préfet remercie pour ces précisions, il demande à visiter prochainement le site de la société Solvay.

Le directeur de la société Solvay précise qu'il y a trois avantages principaux à ce projet : le premier est le fait d'isoler la pollution des eaux, le second est la gestion des eaux de pluie grâce à des bassins de rétention et enfin le dernier avantage est l'aspect paysager.

M. le sous-préfet demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

3 Bilan annuel 2020 de la société Solvay

Le directeur de la société Solvay présente le bilan annuel de la société Solvay. Il indique qu'un exercice POI s'est déroulé en juin 2020. Il détaille les points positifs et les principaux points d'amélioration identifiés. Il indique qu'avec le nouveau système d'alerte, la sonnerie de l'appel des pompiers sera supprimée. Cela permettra de simplifier l'alerte à la population. Si la sirène PPI retentit, il faudra se confiner.

Le directeur de l'entreprise Axens ajoute que les communications sur ce nouveau dispositif seront faites en début d'année 2022 lorsque le système sera mis en place.

Le directeur de la société Solvay poursuit sa présentation, indique qu'il n'y a pas eu d'accidents et détaille les formations et l'organisation de l'entreprise.

Au total, 1200 heures de formation HSE ont été réalisées en 2020. Les référentiels ISO 14001 et ISO 45001 ont été appliqués.

Les dialogues au sein des équipes portant sur la sécurité et la vigilance partagée ont été renforcés. L'évaluation des risques d'accidents majeurs est poursuivie. Un million d'investissements a été réalisé dont 25 % en lien avec l'HSE. Il détaille les services d'inspection de la société ainsi que le programme de réduction des risques pour 2021. Il signale que les arrêtés concernant Lubrizol II sont en cours d'étude et vont impacter la société.

M. le sous-préfet remercie pour la présentation.

4 Bilan annuel 2020 de la société Axens

Le représentant de la société Axens présente le bilan annuel 2020.

Il détaille les actes administratifs notamment deux arrêtés préfectoraux. Le premier est relatif à la capacité d'effectuer des prélèvements et des mesures dans l'air lors de situations accidentelles. Le deuxième autorise l'exploitation d'un entrepôt de stockage dense.

Deux rapports de l'inspection de la DREAL ont été reçus. Il présente le bilan 2020 du Système de Gestion de la Sécurité.

En 2020 a eu lieu la révision quinquennale de l'étude de dangers : la notice de réexamen et la révision de l'étude de dangers ont été transmises en mai 2021 à la sous-préfecture.

Aucun POI n'a été déclenché en 2020. Le 4 décembre 2020 un exercice POI a été effectué. Le bilan porte à trois remarques, qui ont, depuis, été soldées.

Depuis la mise en place du SGS, cinq audits par des organismes extérieurs ont été réalisés. Il présente les principales réalisations HSE.

Le directeur de la société Axens indique que l'entrepôt de stockage dense de produits finis sera à terme équipé de panneaux photovoltaïques.

Le représentant de la société Axens poursuit sa présentation. Il précise que les investissements sont de huit cent mille euros pour l'HSCT et un million cinq cent mille euros pour l'environnement.

M. le sous-préfet demande à l'entreprise Axens un point d'actualité sur l'usine.

Le directeur de la société Axens indique que depuis fin 2020, les commandes ont diminué de 25 % et certains investissements ont dû être stoppés. La baisse des commandes a impacté l'activité du site. Pour éviter de lancer un plan de licenciement, il a été mis en place le dispositif d'activité partielle longue durée. Ce dispositif spécifique, aidé par le gouvernement, a impliqué l'arrêt de l'usine durant sept semaines. A l'heure actuelle, peu de commandes sont passées. Une demande de prolongation de l'activité partielle pour le premier semestre de 2022 est en cours.

M. le sous-préfet demande plus d'informations sur le déclenchement du POI récemment survenu et évoqué lors de la présentation.

Le représentant de la société Axens précise le POI a été déclenché le 25 octobre 2021 suite à un sur remplissage du réservoir lors du dépotage d'un camion-citerne d'ammoniaque. 100 litres de ce produit ont débordé dans la rétention. La DREAL est intervenue sur le site le mercredi 3 novembre 2021. La société Axens est en train d'étudier les causes de l'évènement

Le directeur de la société Axens évoque une grande difficulté liée à la pénurie de matière première. Il indique que l'organisation des transports nécessite beaucoup d'anticipation ; parfois, des dates sont désormais imposées. Cela impacte les flux et génère des désordres organisationnels.

5 Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

Le représentant de la DREAL présente le bilan de l'action de l'inspection des installations classées. Il rappelle les modalités pratiques des sites SEVESO. En 2020, 7 inspections ont eu lieu sur les installations classées.

Concernant les risques accidentels :

- Mise en œuvre du SGS pour assurer la conduite des installations en sécurité pendant la période du 1er confinement (Rhodia opérations) ;
- Mise en œuvre du POI avec le REX de l'accident Lubrizol (Solvay) ;
- Stockage des liquides inflammables et combustibles avec le REX de Lubrizol (Axens) ;
- Suivi des équipements sous pression (GIE chimie).

Concernant les risques chroniques et sanitaires :

- Rejet des effluents aqueux et maîtrise de la consommation des eaux (Solvay, Axens et GIE chimie) ;
- Rejets des effluents atmosphériques (Axens et Solvay).

Il détaille le retour d'expérience de l'accident de Lubrizol pour Axens et Solvay. Le bilan des inspections réalisées conduit à un arrêté préfectoral de mise en demeure visant à renforcer la détection incendie au niveau d'un atelier mettant en œuvre des liquides inflammables chez Axens. La mise en demeure a été respectée par l'exploitant avec l'ajout de détecteurs complémentaires. La sécurité de la conduite des installations a été inspectée pendant le confinement.

Le directeur de la société Solvay indique que sa société a pu bénéficier des principes mis en place lors de la grippe aviaire.

Le représentant de la DREAL poursuit sa présentation. Il détaille les instructions réalisées concernant plusieurs dossiers :

- Nouvel entrepôt de stockage des produits pour Axens encadré par APC du 28 mai 2020 ;
- Dossier tiers demandeur dans le cadre du projet Montana : encadrement des travaux de réhabilitation par AP du 23/09/2020 ;
- Renforcement des prescriptions concernant le POI de la plateforme chimique ;
- Mise en place d'un pilote pour le traitement des boues du bassin B40000.

M. le sous-préfet remercie pour la présentation.

6 Point sur la mise en œuvre du PPRT

Le représentant de la DREAL rappelle que le PPRT a été approuvé par un arrêté préfectoral en date du 11 août 2014. Le délai a été prolongé au 1^{er} janvier 2024 à la suite de la loi du 29 décembre 2020. Une convention a été signée avec le réseau Procivis pour prendre en charge l'avance de crédit d'impôt pour les particuliers.

La directrice générale des services (DGS) de Salindres indique que la ville a racheté une habitation en zone de délaissement. En lien avec l'entreprise Solvay les travaux de désamiantage sont en cours. La déconstruction devrait avoir lieu à partir de la semaine suivant cette CSS.

Le directeur de la société Solvay indique que les tâches ont été réparties avec la mairie.

La DGS de Salindres précise que l'entreprise Solvay est à jour financièrement de sa quote part, ce qui n'est pas le cas de certaines collectivités.

M. le sous-préfet demande à être saisi concernant ce défaut de paiement.

Le directeur de la société Solvay signale qu'il reste un couple qui a décidé d'effectuer les travaux qui sont bloqués administrativement pour leur prise en charge et leur financement partiel.

7 Espace de discussion

M. le sous-préfet demande s'il y a des questions.

L'association Mieux Vivre à Salindres demande si des informations sont disponibles concernant les glioblastomes.

M. le Sous-Préfet répond qu'il a interrogé le délégué territorial de l'agence régionale de santé. Pour l'instant, Santé Publique France n'a pas donné plus d'informations.

L'association Mieux Vivre à Salindres indique que tous les 6 mois, des rapports sont diffusés. Son représentant précise que, dernièrement, il a appris qu'un de ces clients avait potentiellement une tumeur cérébrale. Il avoue que sur les 3 dernières années, il a reçu beaucoup de personnes voulant échanger sur ces sujets.

M. le sous-préfet entend les remarques de l'association et regrette de ne pas pouvoir apporter plus d'informations.

Le représentant de la DREAL indique qu'avant le confinement, une présentation des travaux et mesures effectuées par de l'IRSN a été réalisée en sous-préfecture. Le rapport définitif mis en ligne n'a pas montré de radioactivité anormale.

L'association Mieux Vivre à Salindres ajoute que les aménagements sur la station d'épuration ont été faits. Cependant, il y a des rejets parasites de la part de la société Suez.

Le représentant de la société Solvay indique que la plateforme est collectée via des caniveaux de ceinture jusqu'au point de rejet. Il peut arriver que les bassins débordent lors de précipitations exceptionnelles. Il précise que les eaux sont surveillées avec des dispositifs de confinement qui ont été renforcés et que les projets Montana et Arizona vont améliorer la qualité de ces eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le sous-préfet remercie les participants et lève la séance.

Le sous-préfet,


Jean Rampon

LISTE DES PARTICIPANTS

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT
Collège administration			
Préfecture	M. Rampon M. Amat	Sous-préfet Chef de pôle	Présent Présent
DREAL	M. Castel		Présent
DDTM	M. Favier M. Ricupero		
ARS DD3C	Mme Dampfhoffer		
SDIS			
SIDPC			
Gendarmerie Salindres	M. Alteyrac		
Collège collectivités			
Alès Agglomération	M. Evesque M. Chassary	Vice-président	Présent
Mairie de Salindres	M. Comte M. Bellagamba	Maire	Présent
DGS Salindres	Mme Greffeuille		Présente
Mairie de Saint Privat des Vieux	M. Ribot	Maire	Présent
Mairie de Rousson	M. Chassary	Maire	Présent
Mairie de Mons			
Mairie de Servas	M. Varin d'Ainvelle M. Fage	Maire Adjoint	Présent Présent
Mairie de Saint Julien les rosiers			
Association Mieux Vivre à Salindres	M. Allard		Présent
Association ADISL	Mme Charreyre M. Perrin		
Association FACEN			
Association SPN Gard			
Collège exploitants			
Rio Tinto	M. Boullenant		Présent
Novacis	M. Miquel	AMO pour RIO Tinto	
Société Solvay	M. Delvoye M. Pujol M. Goigoux	Directeur	Présent Présent Présent
Société Axens	M. Thomas M. Planquart	Directeur Responsable HSE	Présent Présent
Collège salariés			
CHSCT Solvay	M. Escarment		
CHSCT Axens	M. Lelais		